



Réduction de préavis à 1 mois

Par **rzou**, le **11/09/2015** à **21:13**

bonjour, j'ai envoyé à mon bailleur un préavis de 3 mois, en lettre recommandée avec AR, qu'ils ont reçu le 19 août 2015.

Mais le 4 septembre 2015, je me vois attribuer un logement social et donc m'empresse de leur demander une réduction du préavis à 1 mois directement à leur agence, ils prennent mon justificatif et me demande d'attendre leur réponse. Leur réponse est Négative, disant que la preuve a été reçue après le préavis de départ. Quelles solutions j'ai pour réduire ce préavis au minimum parce que je ne pourrais pas assumer les deux loyers en même temps? merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **12/09/2015** à **08:35**

Bonjour, quel document avez vous fourni pour demander un préavis réduit ? Cordialement

Par **rzou**, le **12/09/2015** à **10:57**

bonjour, j'avais présenté une attestation du bailleur social. Maintenant j'ai le contrat de location que je compte renvoyer à l'agence en recommandé avec AR, et donc demander un nouveau congé avec un préavis réduit à partir du jour où ils recevront cette 2ème lettre, mais est ce que celle ci peut se substituer à la 1ère? merci d'avance

Par **aliren27**, le **12/09/2015** à **11:49**

Bonjour,

[citation]donc m'empresse de leur demander une réduction du préavis à 1 mois directement à leur agence,[/citation]

c'est la que vous auriez du refaire un courrier en mentionnant le motif (ce qui est obligatoire dans le cas d'un préavis réduit) et, joindre le justificatif d'attribution du logement social en leur faisant signer une décharge. A ce moment votre fin de préavis aurait été le 4/10.

Cordialement

Par **rzou**, le **12/09/2015** à **12:01**

ok merci pour les réponses